



**MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Paris, le 23 novembre 2021

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **RESULTATS DU DEUXIEME APPEL A PROJET DU FONDS NATIONAL POUR LA SCIENCE OUVERTE EN FAVEUR LA PUBLICATION SCIENTIFIQUE OUVERTE**

**Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, a décidé de retenir 26 projets dans le cadre du deuxième appel à projets du Fonds national pour la science ouverte (FNSO) en faveur de la publication et de l'édition scientifiques ouvertes. Un soutien de 2,2 millions d'euros est ainsi apporté aux lauréats pour consolider l'écosystème de l'accès ouvert aux publications.**

Généraliser l'ouverture des publications scientifiques françaises est l'une des ambitions fortes posées par la loi de Programmation de la Recherche (LPR) et par le deuxième Plan national pour la science ouverte (PNSO) lancé par la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Frédérique Vidal, le 6 juillet 2021. Face aux défis que la crise sanitaire pose à la recherche, offrir un accès ouvert et immédiat aux résultats scientifiques apparaît plus que jamais comme une nécessité.

Pour servir cet objectif, le FNSO a lancé en janvier 2021 son deuxième appel à projets sur le périmètre de l'édition et de la publication scientifiques ouvertes. Les 67 projets déposés ont été examinés par un comité de sélection international présidé par Christine Durinx, directrice du Swiss Institute of Bioinformatics et de Marc Vanholsbeeck, directeur de la recherche scientifique au ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, s'appuyant sur l'avis de 30 experts. Sur proposition du Comité de pilotage de la science ouverte, qui rassemble les acteurs français de l'enseignement supérieur et de la recherche, la Ministre a décidé de retenir 26 projets.

Après le premier appel à projets qui a permis en 2020 de renforcer les infrastructures nationales de publication scientifique en accès ouvert, les 26 projets retenus font la part belle aux plateformes et contenus éditoriaux. Cette sélection permet d'engager un rééquilibrage en faveur des capacités de publication ouverte en sciences, techniques et médecine, qui se voient renforcées et enrichies.

L'ouverture de l'appel aux structures éditoriales porte ses fruits. En effet, plusieurs d'entre elles seront accompagnées dans leur dynamique de transition vers l'accès ouvert, permettant la libération de pans entiers de leurs catalogues. Le FNSO poursuit son soutien à la transition de revues vers des modèles de financement sans frais de publication, en particulier à travers le modèle « s'abonner pour ouvrir ».

Tout en veillant au soutien de projets structurants et à la mise en œuvre de logiques de mutualisation, la sélection des projets répond à la diversité des besoins et des contenus disciplinaires. Des rapports d'archéologie préventive jusqu'aux données de biodiversité, le FNSO accompagnera une démarche qualitative de diffusion de contenus numériques en accès ouvert. Il encourage également les initiatives éditoriales innovantes liant textes et données.

La ministre Frédérique Vidal a souhaité que le Comité de pilotage de la science ouverte lance dès 2022 un nouvel appel à projets sur la publication et l'édition scientifiques ouvertes pour notamment soutenir des actions ciblées en faveur des livres en accès ouvert.

### **Composition du comité de pilotage de la science ouverte**

- La directrice générale de la recherche et de l'innovation, présidente du comité
- La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle
- Les présidents de la Conférence des présidents d'université (CPU), de la Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs (CDEFI), de la Conférence des grandes écoles (CGE) et de l'Association des universités françaises intensives en recherche (Udice)
- Les présidents directeurs généraux du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), de l'Institut national de la recherche agronomique (Inra), de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (Inria), de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), et l'administrateur général du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA)
- Le président et le vice-président du Consortium unifié des établissements universitaires et de recherche pour l'accès aux publications numériques (Couperin)
- Le président directeur général de l'Agence nationale de la recherche (ANR)
- Le président du Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES)
- Une personnalité qualifiée, compétentes dans le domaine de la science ouverte.

### **Contact presse**

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

01 55 55 82 00

[presse-mesri@recherche.gouv.fr](mailto:presse-mesri@recherche.gouv.fr)